

ASSEMBLÉE NATIONALE

15 septembre 2023

VISANT À SÉCURISER ET RÉGULER L'ESPACE NUMÉRIQUE - (N° 1514)

Adopté

AMENDEMENT

N ° CS536

présenté par

Mme Morel, rapporteure thématique, M. Midy, rapporteur M. Masségia, rapporteur thématique
Mme Clapot, rapporteure thématique et Mme Le Hénanff, rapporteure thématique

ARTICLE 6

À la seconde phrase de l'alinéa 7, substituer aux mots :

« quel fournisseur est chargé »

les mots :

« les fournisseurs chargés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de clarification rédactionnelle visant à tenir compte de la possibilité que plusieurs fournisseurs peuvent être visés au sein de la même décision de l'autorité administrative.